

article3

Nous participons au
développement des communautés locales

Nous participons à la vie
du voisinage et répondons aux besoins des enfants et adolescents socialement les
plus défavorisés.

Nous établissons des
institutions et des programmes destinés à renforcer les familles dans notre
entourage et à prévenir l'abandon des enfants.

Nous travaillons main dans
la main avec les membres des communautés locales dans le domaine de l'éducation,
de la santé et en cas d'urgence.